

Au sommaire de ce numéro :

- **Equipements scolaires** : reprise prochaine des pourparlers, négociée par l'UCV dans le cadre de sa rencontre annuelle avec le Conseil d'Etat
- **Péréquation** : position du comité et explications sur le projet de décret cantonal modifiant la péréquation
- **4ème adaptation du PDCn** : le comité a demandé à être partie prenante dans le cadre de la procédure de retour de consultation
- **Aménagement du territoire** : deux jurisprudences importantes pour les communes
- **Sondage sur les budgets des communes** : nous vous remercions de répondre jusqu'à la fin février

ASSOCIATION

1. Rencontre Comité-Conseil d'Etat

Le 27 janvier dernier, les thèmes suivants ont été mis en discussion:

- Finances communales : péréquation
- Constructions et équipements scolaires : initiative Charlemagne et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Grobéty (sur ce point lire ci-dessous rubrique actualités)
- Aménagement du territoire : 4^{ème} adaptation du Plan Directeur communal

2. Entretien Comité-groupe thématique "communes" du Grand Conseil, 9 février

Le comité expliquera sa position concernant le projet d'EMPLD modifiant la péréquation intercommunale établi unilatéralement par le Conseil d'Etat (lire ci-dessous, rubrique péréquation). Le comité saisira aussi cette occasion pour revenir sur la motion RIE III et LAJE (cf. [UCV-Info flash 8 octobre 2015](#)¹) qu'il souhaite voir traiter en priorité par le Conseil d'Etat. Le thème "constructions et équipements scolaires" et la réponse à la motion Grobéty sera aussi discuté.

3. Sondage auprès des communes vaudoises

Nous vous rappelons que notre sondage sur les finances communales est encore ouvert jusqu'à la fin février. Nous vous remercions d'avance pour votre participation. Cliquez [ici](#)² pour accéder au sondage.

4. Journée de politique locale sur le thème " L'eau : enjeux politiques et défis techniques"

Date à réserver : 2 juin tout le jour. Les formulaires d'inscriptions vous parviendront en temps utile. Cette journée est organisée par l'IDHEAP, en collaboration avec l'UCV et les autres représentants des communes romandes.

¹ www.ucv.ch rubrique UCV-Info

² <https://fr.surveymonkey.com/r/JV9B2SD>

5. Questions juridiques sous la loupe

- Deux dispositions de rang constitutionnel en balance : autonomie communale et promotion des énergies renouvelables. Un arrêt du TF qui privilégie la première. Un article de Me Girardet, à paraître dans le prochain Point Commune commentant cette jurisprudence est d'ores et déjà à votre disposition [ici](#)³.
- Zones à bâtir surdimensionnées et planification communale future : comment traiter les nouvelles demandes d'autorisation de construire ? Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)⁴.

ACTUALITÉS

1. Péréquation

L'article « [Mieux comprendre la réforme de la péréquation proposée par le Conseil d'Etat](#) » aborde trois points essentiels de ce projet : la relation entre la modification de la péréquation et la RIE III, les deux modifications proposées et leurs impacts, et les résultats obtenus. L'article se trouve sur notre site internet⁵.

2. Constructions et équipements scolaires

Le 27 janvier, lors de la rencontre annuelle, le Comité a fait savoir au Conseil d'Etat que sa [réponse à l'interpellation Grobéty](#)⁶ – démarche soutenue par l'UCV – n'est pas satisfaisante. En particulier lorsque que le Conseil d'Etat indique dans sa réponse à la 5^{ème} question que les discussions seront reprises dans le cadre de la commission consultative. Le comité estime que cette commission consultative, incluant les professionnels, ne saurait se substituer au groupe de travail politique composé uniquement des partenaires canton-communes. Il a rappelé une nouvelle fois au Conseil d'Etat l'accord financier 2013 dont une clause prévoyait non seulement la procédure réglementaire dont découle la commission consultative mais aussi une convention canton-communes au sens de l'art. 27 LEO dont l'objectif est de traiter des normes en matière de constructions et d'équipements scolaires. Selon le comité, la position de l'Etat consistant à mettre à la charge des communes des équipements scolaires onéreux relevant du matériel pédagogique ne respecte pas l'esprit d'EtaCom (lire aussi pour mémoire [UCV-Info 29](#)⁷).

Le Conseil d'Etat et la Cheffe du DFJC ont accepté le principe de la reprise des travaux canton-communes afin de négocier une convention en matière d'équipements scolaires.

3. Communication Police cantonale – autorités communales lors d'événements particuliers

Pour mémoire, en novembre 2014, le Conseil de l'UCV a invité le Commandant de la police cantonale. L'objectif était d'établir les bases d'une meilleure collaboration en matière de communication (cf. [UCV-Info 25](#)⁷).

Si cette nouvelle manière de procéder s'est révélée positive pour un certain nombre de communes, d'autres, en revanche, ont constaté que ce problème de communication perdurait. Le comité a ainsi rencontré le Commandant de la Police cantonale le 21 janvier. Il a été convenu que les syndicats manquant d'information lors d'un événement

³ www.ucv.ch, rubrique « Informations juridiques » → « Questions juridiques »

⁴ www.ucv.ch, rubrique « Informations juridiques » → « Questions juridiques »

⁵ www.ucv.ch, rubrique « Dossiers thématiques » → « Péréquation »

⁶ www.ucv.ch, rubrique « Dossiers thématiques » → « Constructions scolaires »

⁷ www.ucv.ch, rubrique « UCV-Info »

particulier avaient la possibilité d'appeler la cellule communication de la Police cantonale au **021 644 81 90**. Cela étant, la procédure mise en place depuis 2014 perdure et les syndics sont priés de communiquer au secrétariat de l'UCV (en charge de transmettre les mises à jour à la Police cantonale) tout changement de numéro de leur mobile. Merci de passer le témoin aux nouveaux syndics, le cas échéant!

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#)⁸.

1. 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) et introduction de la taxe à la plus-value

Contexte : le comité a insisté auprès du Conseil d'Etat et de la Cheffe du DTE sur la nécessité de pouvoir être partie prenante dans le cadre de la procédure de retour de consultation, notamment s'agissant du calcul des différents taux de croissance et le système de nouvelle taxe de plus-value inclus dans la LATC. Concernant la prochaine révision de cette loi, la même observation a été faite : il est essentiel que les faïtières des communes soient véritablement associées à l'élaboration de ce projet avant sa mise en consultation. En outre, il a été précisé que les communes comptent sur des allègements qui ne soient pas "cosmétiques".

La 4^{ème} adaptation du PDCn, en substance :

Nous constatons avec satisfaction que, selon la demande faite par les délégués UCV dans le cadre de groupe de travail politique "aménagement du territoire", le scénario haut de croissance démographique a été retenu comme base du redimensionnement de la zone à bâtir. Nous relevons que l'adaptation du PDCn prévoit l'introduction d'un taux de croissance pour les périmètres de centres qui n'étaient à ce jour pas limités. Ces taux sont différents selon les divers types d'agglomérations (de 1,8 à 2,6%). La Broye (centre cantonal de Payerne) obtient un quota de 2,6 % vu la forte hausse de sa population. Les centres régionaux ont un taux différent (1,7 %) des centres locaux (1,5%). A noter que cette nouvelle contrainte est atténuée par le fait que les taux se basent sur la croissance démographique depuis 2008. Quant aux villages, ils conservent leur possibilité de grandir de 1 % par an.

S'agissant de la taxe à la plus-value introduite dans la LATC, deux taux sont proposés : 30 % lors d'une nouvelle mise en zone à bâtir et 20 % pour les mesures d'aménagement du territoire augmentant la valeur du sol. Le canton se base sur la jurisprudence du TF en assurant que cette taxe n'est pas confiscatoire et que la taxe sur les équipements communautaires peut être maintenue. Compte tenu du fait que les communes qui comptent des parcelles à déclasser ne sont pas les mêmes que celles qui devraient prélever la taxe sur la plus-value, le canton propose de gérer lui-même le système de redistribution. Il pose deux questions sur cette taxe:

- souhaitez-vous la fusion de la taxe à la plus-value et de la taxe d'équipement communautaire?
- préférez-vous un système de taxe sur la plus-value dont les recettes alimenteraient un fonds géré par les communes?

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser une copie de votre réponse à cette consultation par messagerie à brigitte.dind@ucv.ch d'ici au 1^{er} mars (délai donné par le canton 18 mars), afin que l'UCV puisse en faire la synthèse pour formuler sa position.

⁸ http://www.ucv.ch/net/Net_ucv.asp?v-vm=100031&Sty=&NumStr=55.10

2. LF sur l'égalité femmes-hommes

La réponse de l'UCV est en ligne, rubrique consultations.

Pully, le 1^{er} février 2016

le Comité UCV